

# Action publique 2022 : un projet qui suscite de vives inquiétudes

La CFDT du ministère de l'Agriculture est particulièrement inquiète des annonces récentes faites par le gouvernement, et notamment de l'ouverture d'un chantier visant à élaborer un nouveau contrat social avec les agents publics dont les axes sont inquiétants.

[Le premier ministre a indiqué](#) : « *Il est nécessaire de mettre en place un nouveau contrat social pour les agents publics. L'enjeu est d'assouplir le statut qui s'est rigidifié avec le temps.* » Cet « *assouplissement du statut* » évoqué par le premier ministre doit passer par quatre chantiers : une politique de rémunération individualisée, un recours accru au contrat, un accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière, une révision du dialogue social.

Une seule chose semble certaine pour l'instant, ce sont les fonctionnaires et le statut actuel de la fonction publique qui sont visés !

Car de quoi parle-t-on en réalité ?



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

La « *politique de rémunération individualisée* », vieux serpent de mer de l'administration, a déjà montré ses limites, surtout à moyens constants. Elle est par ailleurs toujours source de tensions et de rancœurs entre collègues au sein d'une même structure.

Le « *recours accru au contrat* » n'est-il pas déjà une réalité, alors qu'un agent public sur cinq est un contractuel ? Dans notre ministère, les contractuels sont déjà très nombreux, notamment dans l'enseignement technique et supérieur. Outre la précarité de leur situation, leur salaire est inférieur à celui des fonctionnaires pour le même travail. Est-ce cela que le gouvernement veut développer ?

L'« *accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière* » n'est-il pas une manière élégante de dire que certains métiers vont disparaître et qu'il faudra bien se séparer de ceux qui exerçaient ces métiers, en facilitant leur mobilité (contrainte ?) dans le secteur public ou dans le secteur privé ?

La « *révision du dialogue social* », quant à elle, consisterait à simplifier et déconcentrer les instances représentatives (CAP, CCP, CT, CHSCT...), jugées trop nombreuses, trop complexes, trop centralisées. Le principal risque encouru est celui d'une moins bonne représentation des agents, voire d'une absence de représentation.



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

La CFDT s'oppose fermement à une remise en cause du statut. Elle n'est pas fermée au principe d'une évolution réfléchie et négociée pour s'adapter aux réalités des situations, mais elle s'étonne de l'absence criante d'un véritable dialogue social au lancement de ce chantier.

La CFDT rappelle que les politiques publiques doivent être guidées par les finalités et non par les moyens. Il convient de s'interroger d'abord sur les missions et la qualité des services publics avant de définir les moyens pour les assurer.

Par ailleurs, il est fondamental d'envisager l'impact sur les conditions de travail des agents en préalable de toute réforme.

[Le gouvernement va confier à France Stratégie un bilan de mise en œuvre des réformes précédentes](#) (RGPP, MAP...) pour en tirer des enseignements. Espérons que ce bilan sera pleinement pris en compte pour l'élaboration de la feuille de route...

> *Pour en savoir plus :*

– [déclaration de Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale de la CFDT, et de Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT fonctions publiques](#) ;

– [Entretien de Laurent Berger au Monde](#), 2 février 2018.